



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 10 avril 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.7

**1^{ère} REVISION SIMPLIFIEE
DU POS DE TOULOUSE METROPOLE -COMMUNE DE LAUNAGUET**

L'an deux mille treize, le dix avril à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRIANCON François CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond FRANCHINI Paul GARRIC Amapola GRIMBERT Georges LOZANO Guy	MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charle
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis	REME Jean-Michel VALETTE François-Régis ESPIC Xavier (non votant) GIL Danielle (non votante)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
GERMAIN Louis, représenté par M. MERONO
GOIRAND Philippe, représenté par M. MAURICE
LANGÉ Régine, représentée par Mme PY
RUIZ Sonia, représentée par M. VALADIER

Délégués titulaires excusés

BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRISSONNET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
DUHAMEL Thierry

ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
GODEC Régis
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
HARDY Isabelle
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane

MOYET Jean-Louis
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
ROUQUET Jacques
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

En exercice : 68

Présents : 35

Votants : 40

Nombre de délégués

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

Par courrier en date du 17 janvier 2013, la Communauté urbaine de Toulouse métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de 1^{ère} révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Toulouse métropole - commune de Launaguet, avant ouverture de l'enquête publique.

Le projet de révision simplifiée a pour objet la réduction (1 300 m² environ) d'un espace boisé classé (EBC) situé au sein de la zone d'activité « de Triasis » (UEa) pour permettre la réalisation des travaux ainsi que le fonctionnement futur du Boulevard urbain nord (BUN).

Au regard du SCoT, Cet EBC n'étant pas situé au sein des espaces protégés du SCoT, ce point n'appelle pas d'observation.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} révision simplifiée du POS de Toulouse métropole - commune de Launaguet.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse métropole, à Madame le Maire de Launaguet et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 18 avril 2013

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN